

**COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX-ALPILLES**  
**COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 DECEMBRE 2016**  
**à 18H à SAINT REMY DE PROVENCE**

**Présents :** Mmes et MM. Pascale ALBERTOS, Danielle AOUN, Michel BONET, Christian BONNAUD, Michel CAVIGNAUX, Hervé CHERUBINI, Yves FAVERJON, Michel FENARD, René FONTES, Guy FRUSTIE, Christine GARCIN-GOURILLON, Laurent GESLIN, Pierre GUILLOT, Françoise JODAR, Jacques JODAR, Pascale LICARI, Jean MANGION, Henri MILAN, Aline PELISSIER, Gisèle PERROT-RAVEZ, Inès PRIEUR DE LA COMBLE, Alice ROGGIERO, Jack SAUTEL, Denise VIDAL, Benoît VENNIN, Jean-Louis VILLERMY.

**Excusés :** Mmes et MM. Nadia ABIDI, Régis GATTI, Chantal LEMOIGNE, Stephan GUIGNARD.

**Procurations :**

- de M. Gilles BASSO à M. Hervé CHERUBINI ;
- de Mme Maryse BONI à M. Michel CAVIGNAUX ;
- de M. Pascal DELON à M. Guy FRUSTIE ;
- de M. Patrice BLANC à Mme Alice ROGGIERO ;
- de Mme Marie-Pierre CALLET à M. Jack SAUTEL ;
- de M. Gérard GARNIER à Mme Françoise JODAR ;
- de Mme Patricia LAUBRY à Mme Denise VIDAL ;
- de M. Jacques GUENOT à M. Yves FAVERJON ;
- de Mme Anne SOURDON à Mme Pascale ALBERTOS ;
- de M. Bernard WIBAUX à M. René FONTES.

Secrétaire de séance : M. Laurent GESLIN

Avant de commencer l'ordre du jour proprement dit, Monsieur Hervé CHERUBINI, Maire de Saint Rémy de Provence, a accueilli les conseillers communautaires présents.

**ORDRE DU JOUR**

**1. ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur Laurent GESLIN a été élu secrétaire de séance à l'unanimité des voix.

**2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN DATE DU 23 NOVEMBRE 2016**

Le procès-verbal du Conseil communautaire en date du 23 novembre 2016 n'a appelé aucune observation de la part des élus présents et a été voté à l'unanimité des voix.

**3. DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE PRESIDENT**

Monsieur le Président a présenté au Conseil communautaire les décisions suivantes :

- Décision n° 67/2016, relative au contrat d'assistance technique et administrative pour la réalisation des opérations de renouvellement des rampes d'aération de la station d'épuration de SAINT REMY DE PROVENCE avec la société CHLEAUE ;
- Décision n° 68/2016, relative à l'avenant n° 1 à la convention d'audit des bases de la fiscalité directe locale avec FIDEL EXPERTISE ;
- Décision n° 69/2016, relative au marché de maîtrise d'œuvre pour le renouvellement du réseau d'assainissement, Chemin du Mas des Molières, Bas PARADOU
- Décision n° 70/2016, relative à l'attribution du marché relatif à la mission de contrôle technique dans le cadre de la réhabilitation à énergie positive et à bas carbone du futur siège communautaire.

#### **4. DELIBERATION N° 136/2016 - BUDGET GENERAL DE LA CCVBA - DECISION MODIFICATIVE N° 2016-3 - COMPTABILITE M14 - EXERCICE COMPTABLE 2016**

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire :

- de voter la décision modificative n° 2016-3 de l'année 2016 :
  - par nature et au niveau des chapitres globalisés pour la section de fonctionnement,
  - par nature et au niveau des chapitres pour la section d'investissement avec les chapitres "opérations d'équipement",
- d'adopter la décision modificative n° 2016-3 relative à l'exercice comptable 2016 du budget général de la CCVBA, telle que présentée ci-dessus.

Section de fonctionnement :

- en dépenses : **50 000,00 €**
- en recettes : **50 000,00 €**

Section d'investissement :

- en dépenses : **50 000,00 €**
- en recettes : **50 000,00 €**

D'où un total en dépenses et en recettes pour le projet de décision modificative n° 2016-3 de l'exercice 2016 de 100 000,00 €.

Par : **POUR** : 36 voix – unanimité des suffrages exprimés.

#### **5. DELIBERATION N° 137/2016 - BUDGET ANNEXE "DSP SERVICE ASSAINISSEMENT DE LA CCVBA"-DECISION MODIFICATIVE N° 2016-2 - COMPTABILITE M49 - EXERCICE COMPTABLE 2016**

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire :

- de voter la décision modificative n° 2016-2 de l'année 2016 :
  - par nature et au niveau des chapitres globalisés pour la section de fonctionnement,
  - par nature et au niveau des chapitres pour la section d'investissement,
- d'adopter la décision modificative n° 2016-2 relative à l'exercice comptable 2016 du budget annexe " DSP – Service assainissement de la CCVBA", telle que présentée ci-dessus,

Section de fonctionnement :

- en dépenses : **0,00 €**,
- en recettes : **0,00 €**.

Section d'investissement :

- en dépenses : **0,00 €**,
- en recettes : **0,00 €**.

D'où un total en dépenses et en recettes pour le projet de décision modificative n° 2016-2 de l'exercice 2016 de **0,00 €**.

Par : **POUR** : 36 voix – unanimité des suffrages exprimés.

#### **RAPPORT D'AVANCEMENT DU SCHEMA DE MUTUALISATION**

*QUESTION REPORTEE A L'ORDRE DU JOUR DU PROCHAIN CONSEIL COMMUNAUTAIRE*

## **6. DELIBERATION N° 138/2016 - RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES**

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de prendre acte du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes de la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles.

## **6. DELIBERATION N° 139/2016 - RAPPORT DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX-ALPILLES**

Monsieur le Président présente à l'assemblée le rapport des orientations budgétaires 2017 de la CCVBA.

Le Conseil communautaire est ensuite appelé à prendre acte de la tenue de ce débat par un vote.

Par : **POUR** : 36 voix – unanimité des suffrages exprimés.

## **7. DELIBERATION N° 140/2016 - PROGRAMMATION DES PROJETS COMMUNAUTAIRES POUR 2017-2020**

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire d'approuver la programmation des projets communautaires pour la période 2017-2020 telle que présentée dans la délibération.

Par : **POUR** : 34 voix

**ABSTENTIONS** : 2 voix (Danielle AOUN, Henri MILAN)

## **8. DELIBERATION N° 141/2016 - CONVENTION DE REJET D'EFFLUENT AVEC L'ASCO DES VIDANGES - INSTITUTION D'UNE TAXE « DROIT DE REJET D'EFFLUENT » POUR LES USAGERS DES COMMUNES DE MAS BLANC DES ALPILLES ET DE SAINT ETIENNE DU GRES**

Monsieur le Président propose ainsi à l'assemblée :

- de l'autoriser à signer avec l'ASCO des Vidanges et l'ASCO du Vigueirat une convention tripartite portant autorisation du rejet d'effluent des stations d'épuration et fixant les modalités de calcul des redevances liées à ces rejets ;
- d'instituer sur les facturations assainissement des usagers de Mas Blanc des Alpilles et de Saint Etienne du Grès une taxe « Droit de rejet d'effluent » d'un montant de 12,50 € HT avec 10% de TVA soit 13,75 € TTC à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Par : **POUR** : 36 voix – unanimité des suffrages exprimés

## **9. DELIBERATION N° 142/2016 - TRANSFERT DE LA COMPETENCE EAU POTABLE - CONVENTION DE FOURNITURE ET DE PRESTATION DE SERVICE ENTRE LA CCVBA ET LE SIVOM DURANCE ALPILLES**

Monsieur le Président propose :

- d'acter le principe selon lequel le SIVOM assurera une continuité du service d'eau potable sur la Commune d'Eygalières du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2017 afin de faciliter le transfert de la compétence ;
- d'approuver le projet de convention entre le SIVOM Durance Alpilles et la CCVBA fixant les modalités de vente d'eau et de prestation de service liés à l'exercice de la compétence eau potable.

Par : **POUR** : 36 voix – unanimité des suffrages exprimés.

## **10. DELIBERATION N° 143/2016 - MISE A DISPOSITION GRATUITE D'UN COMPOSTEUR AU PARC NATUREL REGIONAL DES ALPILLES**

Monsieur le Président propose d'approuver la mise à disposition gratuite par la CCVBA d'un composteur 600L au Parc naturel Régional des Alpilles.

Par : **POUR** : 36 voix – unanimité des suffrages exprimés.

**11. DELIBERATION N°144/2016 - REPONSE A L'APPEL A PROJETS POUR LE FONDS D'INTERVENTION POUR LES SERVICES DE L'ARTISANAT ET LE COMMERCE (FISAC) 2017**

Monsieur le Président propose à l'assemblée d'engager les démarches nécessaires à la finalisation de cet appel à projets.

Par : **POUR** : 36 voix – unanimité des suffrages exprimés.

**12. DELIBERATION N° 145/2016 - AVENANTS N° 2 - MAPA 2015-08 CREATION ET REFECTION DE BRANCHEMENTS D'ASSAINISSEMENT POUR LE COMPTE DE TIERS - MAPA 2015-09 PETITS TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET REPARATIONS URGENTES SUR BRANCHEMENTS ET RESEAUX D'ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Président propose :

- de conclure avec la société Bronzo TP un avenant n° 2 au MAPA 2015-08 « Création et réfection de branchements d'assainissement pour le compte de tiers » tel que présenté par Monsieur le Président tel que présenté en annexe ;
- de conclure avec la société Bronzo TP un avenant n° 2 au MAPA 2015-09 « Petits travaux d'aménagement et réparations urgentes sur réseaux et branchements d'assainissement » » tel que présenté par Monsieur le Président tel que présenté en annexe.

Par : **POUR** : 36 voix – unanimité des suffrages exprimés.

**13. DELIBERATION N° 146/2016 – MISE EN PLACE DU TEMPS PARTIEL**

Monsieur le Président propose :

- d'instituer le temps partiel pour les agents de la collectivité selon les modalités exposées,
- d'autoriser Monsieur le Président d'accorder les autorisations individuelles, en fonction des contraintes liées au fonctionnement des services.

Par : **POUR** : 36 voix – unanimité des suffrages exprimés

**14. DELIBERATION N° 147/2016 - PROTOCOLE D'ACCORD ARTT AVENANT N° 1**

Monsieur le Président propose aux élus d'approuver l'avenant n°1 au protocole d'accord relatif à l'aménagement et la réduction du temps de travail pour les agents communautaires.

Par : **POUR** : 36 voix – unanimité des suffrages exprimés.

**15. DELIBERATION N° 148/2016 - COMPLEMENTS AU REGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS DE LA CCVBA**

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de :

- de compléter le régime indemnitaire et de mettre en place ces indemnités à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017;
- d'attribuer ces indemnités en fonction des conditions décrites dans la délibération.

Par : **POUR** : 36 voix – unanimité des suffrages exprimés.

**16. DELIBERATION N° 149/2016 - COMPLEMENTS APPORTES AU REGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS DE LA CCVBA - FILIERE CULTURELLE**

Monsieur le Président propose :

- de compléter le régime indemnitaire défini par la délibération du 21 novembre 2005 tel qu'exposé ci-dessus par Monsieur le Président ;
- d'attribuer ces indemnités et primes en fonction des conditions décrites ci-dessus par Monsieur le Président ;
- de préciser que les taux et montants indiqués dans la présente délibération sont ceux en vigueur à ce jour. Ces derniers seront recalculés automatiquement à chaque publication de décrets portant modifications du traitement afférent à l'indice de base de la fonction publique (indexation des montants indemnitaires sur la valeur du pont de l'indice de la fonction publique).

Par : **POUR** : 36 voix – unanimité des suffrages exprimés.

## **17. DELIBERATION N° 150/2016 - MISE EN PLACE DU RIFSEEP POUR LES AGENTS DE LA FILIERE ADMINISTRATIVE**

Monsieur le Président propose :

- d'instaurer le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel selon les modalités définies ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;
- d'autoriser Monsieur le Président, en tant que personne responsable, à fixer par arrêté individuel le montant perçu pour chaque agent concernés.

Par : **POUR** : 36 voix – unanimité des suffrages exprimés.

## **18. DELIBERATION N° 151/2016 - MODIFICATION D'UN EMPLOI PERMANENT DE RESPONSABLE DES SERVICES TECHNIQUES A TEMPS COMPLET**

Monsieur le Président propose de :

- modifier l'emploi permanent de directeur des services techniques en responsable des services techniques à temps complet, soit 35 hebdomadaires ;
- modifier le tableau des effectifs théoriques en conséquence.

Par : **POUR** : 36 voix – unanimité des suffrages exprimés.

## **19. QUESTIONS DIVERSES**

La séance a été levée à 19h45.

Le Président  
Hervé CHERUBINI

